



La Maison  
des Lutins

2 place des écoles  
16150 EXIDEUIL  
05 45 31 64 93  
lutins@gpa-asso.fr



# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

## PRÊT DE JEUX ET LIVRES POUR ENFANTS

📍 2 place des écoles  
16150 EXIDEUIL  
☎ 05.45.31.64.93  
lutins@gpa-asso.fr



Le présent règlement a été approuvé par la commission permanente de GPA, les professionnelles de la petite enfance, la mairie d'Exideuil et la CAF de la Charente. Il peut être modifié sur proposition du directeur général et de la directrice de la structure, après avis des partenaires.



*Ce règlement de fonctionnement ne contrevient pas aux dispositions du règlement de fonctionnement général de GPA mais complète ce dernier.*

## REGLES DU PRÊT DE JEUX ET LIVRES POUR ENFANTS

**Localisation** : Le prêt de jeux se fait dans les locaux de la Maison Petite Enfance.

**Public visé** : Familles, assistantes maternelles et professionnelles petite enfance sans regard du lieu de résidence. Une priorité est donnée au public résidant à Exideuil.

**Ouverture** :

- Les familles peuvent emprunter les jeux et livres en se rendant sur les temps d'ouverture du LAEP.
- Les assistantes maternelles, gardes à domicile et parents-employeurs peuvent emprunter les jeux et livres en se rendant sur les temps d'ouverture du RAM.

Un calendrier d'ouverture est distribué et consultable sur le site internet :

<http://www.gpa-asso.fr/exideuil.php>

**Règlement de fonctionnement** : Le public respecte le règlement de fonctionnement du service sur lequel il se rend (LAEP ou RAM) et celui du prêt de jeux/livres à l'aide d'un bordereau à rendre à la directrice de la structure.

**Tarif** :

Soit : 20€ par famille (même adresse) :

- pour frais de fonctionnement annuel (valable du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre) ou
- pour l'emprunt d'1 jeu d'une valeur supérieure ou égale à 300€ (piscine à balles, matériel de motricité extérieur) pour 3 semaines + l'emprunt d'1 pack anniversaire

Soit : 5€ par trimestre (de date à date) sans engagement sur l'année (pas de possibilité d'emprunt des jeux d'une valeur supérieure ou égale à 300€ cités ci-dessus).

## **Organisation du prêt :**

- ✚ Le matériel empruntable est répertorié dans un classeur. Le choix des jeux se fait sur photos (classeur à disposition). Sont retirés du classeur les jeux et livres utilisés par les services RAM, LAEP et multi-accueil, mais avec rotation en fonction des âges de développement des enfants accueillis sur ces services.
- ✚ Chaque famille a la possibilité de réserver les jeux qu'il souhaite emprunter d'une fois sur l'autre.
- ✚ Chaque famille peut emprunter jusqu'à 2 jeux + 1 livre (ou 3 livres) pour 3 semaines de date à date.
- ✚ La piscine à balles et le matériel de motricité extérieur, d'une valeur supérieure ou égale à 300€ ne peuvent être empruntés qu'une fois dans l'année + lors d'un anniversaire à moins de payer de nouveau les frais de fonctionnement annuels.
- ✚ L'état des jeux et livres est vérifié et noté à leur sortie et leur retour par une professionnelle et l'emprunteur. Une photo peut être prise afin de mieux percevoir l'état du jeu emprunté.
- ✚ Les jeux doivent être rendus complets, propres et secs, dans l'état où ils ont été empruntés (ne rien coller, ni inscrire sur les jeux/livres). Les jeux en tissus doivent être lavés.
- ✚ Dans le cas où un jeu serait perdu, un remboursement au prix d'achat du jeu vous sera demandé.
- ✚ Dans le cas où un jeu serait détérioré et rendu, un remboursement en fonction de l'état du jeu prêté vous sera demandé. Un jeu estimé en très bon état sera remboursé à son prix d'achat, un jeu en état d'usure sera remboursé aux 2/3 de son prix d'achat.
- ✚ Il est important de respecter la durée d'emprunt afin de permettre aux autres familles d'emprunter les jeux à leur tour. Pour éviter les abus, les délais dépassés entraîneront l'interdiction d'emprunter sur une durée égale au retard, ceci pouvant entraîner le règlement de nouveau frais de fonctionnement. Si l'adhérent ne peut pas respecter les délais, un simple coup de téléphone ou mail pour renouveler le prêt nous permettra de tenir informés les adhérents attendant le ou les jeux empruntés.
- ✚ **PACK ANNIVERSAIRE :** Chaque famille a la possibilité d'emprunter jusqu'à 4 jeux pour une durée de 72 heures.



**BORDEREAU DONT LA COPIE EST A REMETTRE A LA DIRECTRICE DE LA MAISON PETITE ENFANCE**

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement ci-dessus et m'engage à le respecter.

A Exideuil, le .....

Signature :







**GPA**

**GROUPE PLURI-ASSOCIATIF**



**La Maison  
des Lutins**

---